



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

QUESTION N°4

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

PAYS – FLIP 2023 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

22 JUIN 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard WYCKAERT

En janvier 2014, les élus du SMLA ont adopté la création du FLIP (Fond Local d'Initiative du Pays). Ce fond permet d'apporter une subvention aux associations du Pays de Saint-Omer. Le règlement de ce FLIP a été arrêté par les membres du bureau qui en ont reçu la délégation. Depuis 2017, le SMLA attribue des subventions auprès d'associations sans le soutien financier de la Région.

Par la délibération n°16 en date du 20/02/2023, le Comité Syndical a donné son accord pour relancer l'opération FLIP, sans le soutien régional, à hauteur de 30 000,00 €.

En date du 8 juin 2023, l'enveloppe FLIP 2023 a été répartie comme suit :

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT PREVISIONNEL	SUBVENTION ACCORDEE	%
Jeunesse sportive de la Morinie	Installation d'une fontaine à eau sur réseau et achat de gourdes / gobelets réutilisables	715.80 €	543 €	75.86%
Association des Demandeurs d'Emploi et Précaires	Kermesse d'Antan	2251.06 €	1 500 €	66.64%
Association Sportive des Carpistes Audomarois	Apprentissage et découverte de la pêche à la carpe destiné au jeune public	1203.15 €	600 €	49.87 %
Association Gery	Pratique du Qi Gong pour les malades des services chimiothérapie, oncologie et soins palliatifs	3000 €	1500 €	50 %
Société des Archers St Sébastien de Moule	34 ^{ème} Rencontres fédérales de tir à l'Arc à la perche verticale	7357.20 €	2000 €	27.18 %
Les fées des Dys	Après-midi « Bien être et relaxation »	1489.64 €	1050 €	70.49 %
L'Antre des Marmots	Aménagement d'un local pour développer 2 activités : Boutique de jouets de seconde main et un lieu d'accueil et d'échanges	830 €	600 €	72.29 %
Montant Total attribué			7793 €	

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 20 juin 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 14 juin 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Messieurs CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, CANARD Céline-Marie déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, BOULET Michel, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, TELLIER Alain, PRUVOST Mathieu délégués titulaires

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé a donné pouvoir à Monsieur LEROY Christian
- Monsieur BEDAGUE Patrick, excusé a donné pouvoir à Madame CANARD Céline-Marie
- Monsieur BEN AMOR, excusé
- Monsieur CORDIER André, excusé a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur DENIS Laurent, excusé a donné pouvoir à Monsieur CAINNE Louis
- Monsieur DISSAUX Jean-Claude, excusé a donné pouvoir à Monsieur TELLIER Alain
- Monsieur DUQUENOY Joël, excusé a donné pouvoir à Monsieur MEQUIGNON Alain
- Monsieur LEFAIT Jean-Paul, excusé
- Madame WAROT Sophie, excusée a donné pouvoir à Monsieur ROUSSEL Benoît
- Madame WOZNY Florence, excusée a donné pouvoir à Monsieur BOULET Michel

Avec les crédits de 2023, les subventions seront versées, aux associations par un 1^{er} acompte de 30% à la notification d'attribution. Le solde étant versé sur présentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action réalisée auquel sont jointes obligatoirement les factures justifiant les dépenses. Par ailleurs, si le total des dépenses réalisées est supérieur ou inférieur au prévisionnel, la participation du FLIP serait proportionnelle sans dépasser la subvention accordée. En cas de non-réalisation de l'action, l'association bénéficiaire se doit de rembourser le SMLA. Les bilans des projets devront être transmis au SMLA avant le 1^{er} décembre 2023.

Au vu du tableau ci-dessus, et suite à l'avis favorable des membres du Bureau réunis le 8 juin, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour acter les subventions accordées dans le cadre du FLIP 2023.

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS
177 Rue de Théroouanne
BP 20006
62501 SAINT-OMER CEDEX

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,


GERARD WYCKAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

22 JUIN 2023

Rendu(e) exécutoire
Le...26.06.2023
Le Président,



